

# Justice & violence

*Rencontres thématiques  
Films et débats au Cinéma Star  
Lectures théâtrales*

**Festival Justice en cultures**

5 octobre > 8 novembre 2018

En partenariat avec :

Logos of partner organizations: Institut National du Droit, Strasbourg.eu, bnu strasbourg, star., ERAGE, librairie KLÉBER.

Logos of organizing institutions: Institut d'Études Judiciaires, Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, Idex Université de Strasbourg.





# DOSSIER DE PRESSE

## Festival Justice en Cultures

5<sup>ème</sup> édition

### *Justice et violence*

*Du 5 octobre au 8 novembre 2018*

- Organisé dans le cadre de l'Institut d'Etudes Judiciaires de la Faculté de droit de Strasbourg.
- Parrainage national : Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) et Association Française pour l'Histoire de la Justice (AFHJ).
- Partenariats : Librairie Kléber, Bibliothèques Idéales, Bibliothèque Nationale Universitaire (BNU), Foyer de l'Étudiant Catholique (FEC), Cinémas Star, Ecole Régionale des Avocats du Grand Est (ERAGE).
- Avec le soutien financier de l'Institut d'Etudes Judiciaires, de l'Université de Strasbourg (programme IDEX), de la Ville de Strasbourg, de la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC).
- Soutiens d'honneur : Cour d'appel de Colmar, Tribunal de grande instance de Strasbourg, Tribunal administratif de Strasbourg, Barreau de Strasbourg.

**Directeur général et artistique :**

Quentin URBAN - 06 85 56 14 64 – [quentin.urban@unistra.fr](mailto:quentin.urban@unistra.fr)

**Directeur exécutif :**

Thibault de RAVEL d'ESCLAPON - [thibaultderavel@unistra.fr](mailto:thibaultderavel@unistra.fr)

**Comité directeur :**

Josiane Bigot, magistrate honoraire, Patrick Wachsmann, professeur de droit, Thibault de Ravel d'Esclapon, maître de conférences en droit et Quentin Urban, maître de conférences en droit.

**Contact presse :**

Fabrice RINGLER – 06 73 65 90 52 – [f.ringler@unistra.fr](mailto:f.ringler@unistra.fr)

# Sommaire

Sommaire .....	3
Editorial .....	4
Les manifestations.....	6
Les Partenaires du Festival.....	13
Le Festival en quelques chiffres .....	14

# Editorial

par **Quentin Urban, Directeur du Festival Justice en Cultures**  
et **Thibault de Ravel d'Esclapon, Directeur exécutif du Festival**

Avec cette 5<sup>ème</sup> édition, le Festival « Justice en cultures », organisé par l'Institut d'Études Judiciaires de la Faculté de droit de l'Université de Strasbourg, continue de remplir, tout en se renouvelant, une triple mission. Les questions liées à la Justice sont si centrales qu'elles ne peuvent demeurer l'apanage des seuls juristes. À cette fin, la rencontre de spécialistes de tous horizons fournit l'occasion de passionnantes et riches discussions. L'ouverture intellectuelle est aussi géographique : le Festival déplace le débat dans des lieux les plus divers, s'appuyant sur de nombreux partenariats avec des institutions emblématiques de la ville de Strasbourg - Bibliothèque Nationale Universitaire (BNU), Cinémas Star, Librairie Kléber, Foyer de l'Étudiant Catholique (FEC), Ecole régionale des avocats du Grand Est (ERAGE) etc. - et permettant ainsi d'illustrer le mouvement d'une Université dans la Cité. Le Festival a pour objectif de faire vivre la justice parmi les universitaires mais aussi auprès de tous les Strasbourgeois. Mais surtout, et c'est là toute la spécificité de ces rencontres qui émailleront tout le mois d'octobre 2018, le cœur du Festival tient à ce qui en constitue le fondement premier : c'est à travers le cinéma, la littérature, le théâtre ou encore la musique, c'est-à-dire à travers la culture, qu'une réflexion stimulante et attractive peut se forger, au milieu de l'ensemble des Strasbourgeois.

Cette année encore, le Festival s'inscrit dans un sujet d'actualité. Violence et Justice : la thématique est grave. Et là, plus que jamais, la réflexion portée par le Festival relève d'une impérieuse nécessité pour comprendre les grands enjeux de cette douloureuse problématique, sans tomber dans les travers de jugements rapides ou d'analyses complaisantes. De tous temps, la société est violente, de tous temps, la justice a été confrontée à la violence. Les deux notions entretiennent des relations complexes, parfois contradictoires. Généralement, la justice est confrontée à la violence, parce qu'elle doit la juger. C'est sa mission première. Et de ce point de vue, la justice se trouve face à une violence protéiforme, empruntant des visages très divers et dont les images et représentations sont parfois insoutenables (**FEC, 16 octobre 2018**). Réprimer le viol et les violences sexuelles (**Librairie Kléber, 9 octobre 2018**) est une tâche délicate et très dure dont l'on sort difficilement indemne. Mais, surtout depuis la crise financière, la violence est aujourd'hui sociale, sur le lieu de travail (**Cinéma le Star Saint Exupéry, 11 octobre 2018**), discriminatoire, avec la multiplication des contrôles d'identité au faciès (**BNU, 31 octobre, 2018**) et financière (**Cinéma le Star Saint-Exupéry, 15 octobre 2018**). La justice doit, comme elle peut, trouver une réponse satisfaisante à ces situations humainement intenable. Comment la justice peut-elle appréhender les mineurs isolés ? (**Librairie Kléber, 12 octobre 2018**). Mais les lieux ont aussi un sens lorsque la justice s'exerce et il apparaît nécessaire de se poser une question : quelle justice dans les prisons ? Dans cette violence carcérale ? (**ERAGE, 30 octobre 2018**). Par ailleurs, une perspective historique était nécessaire, elle s'est imposée d'elle-même. L'histoire fourmille d'exemples où la justice s'est trouvée confrontée à un environnement d'extrême violence, notamment dans les camps de concentration lors de la seconde guerre mondiale (**BNU, 29 octobre 2018**). De surcroît, juger le crime contre l'humanité, juger le génocide : Philippe Sands expliquera combien

l'acte de nommer, puis de juger, ce qui est, par la violence du crime, innommable est une tâche difficile (**Librairie Kléber, 8 novembre 2018**).

Encore faut-il, bien sûr, s'entendre sur ce qu'il faut considérer comme une violence. Ce sera tout l'objet de la rencontre inaugurale. La question de la répression pénale des actions collectives doit être posée. S'agit-il de violences comme les autres, lorsqu'elles sont l'expression de revendications ? À tout le moins ne méritent-elles pas un traitement circonstancié ? (**BNU, 5 octobre 2018**).

En certains lieux, en certaines occasions, la justice comporte une part de violence. Aujourd'hui, la question délicate de la répression de l'accueil des migrants dans la vallée de la Roya (**FEC, 25 octobre 2018**) permet de s'interroger. Le trop célèbre « délit de solidarité », sur lequel pourra s'exprimer Cédric Herrou (**23 septembre 2018, Star Saint Exupéry**), a néanmoins donné lieu au principe de fraternité. La justice est parfois dévoyée, comportant alors à ce titre une part de violence. L'exemple de la loi polonaise révisionniste invite à la réflexion (**FEC, 10 octobre 2018**). Tout au contraire, la justice ne devrait pas être un moyen d'entraver la mémoire de la Shoah (**Cinéma Star, 24 octobre 2018**). Là encore une perspective historique s'imposait et le moment de la Révolution française est éclairant. L'expérience du tribunal révolutionnaire, dans le contexte de la Terreur, permet de réfléchir aux rapports entre Justice, violence et Révolution (**8 octobre 2018, Librairie Kléber**), notamment à l'occasion du procès du Roi (**18 octobre 2018, Cinéma Star Saint Exupéry**).

### Quentin Urban

Directeur du Festival Justice en Cultures  
Maître de conférences à la Faculté de droit  
Université de Strasbourg



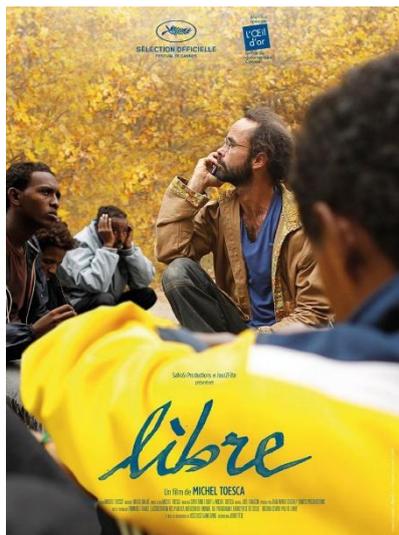
### Thibault de Ravel d'Esclapon

Directeur exécutif du Festival Justice en Cultures  
Maître de conférences à la Faculté de droit  
Université de Strasbourg



# Les manifestations

## → La répression de l'accueil des migrants dans la vallée de la Roya (Alpes Maritimes)



*Dimanche 23 septembre 2018 à 17 h au*

*Cinéma Star Saint-Exupéry*

Cédric Herrou, agriculteur installé dans la vallée de la Roya, s'est rendu célèbre par la générosité de son accueil des migrants à la frontière franco-italienne. Mais pour les juristes il est aujourd'hui aussi célèbre parce que son action est à l'origine d'une décision du 6 juillet 2018 du Conseil constitutionnel censurant le délit de solidarité.

**Projection du film « Libre », réalisé par Michel Toesca**

**Invité :** Cedric Herrou

**Animatrice :** Catherine Haguenu Moizard, professeur de droit à la Faculté de droit de Strasbourg

## → Rencontre inaugurale : La répression pénale des actions collectives

*Vendredi 5 octobre 2018 à 17 h à la Bibliothèque Nationale Universitaire (BNU),*

*6 place de la République*

Les manifestations, les grèves, les *sit-in*, les occupations..., autant de manifestations du mécontentement social que la justice s'emploie à réprimer parfois avec beaucoup de sévérité. Des nouvelles infractions ont été créées ? Est-ce bien légitime ? Qu'en est-il de leur utilisation ? Maître Raphaël Kempf, avocat des lycéens du Lycée Arago poursuivis pour avoir participé à des manifestations contre la réforme Parcours sup sera un des témoins de la rencontre. La mise en perspective du sujet avec les événements de mai 1968 donneront aux échanges une respiration originale.

**Propos introductifs :** Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu, doyen de la Faculté de droit de Strasbourg et Jocelyne Leblois-Happe, directrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires de la Faculté de droit de Strasbourg

**Intervenant :** Antoine Lyon-Caen, professeur émérite de droit et avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation et Raphaël Kempf, avocat au Barreau de Paris et membre du collectif de défense des lycéens du Lycée Arago arrêtés à l'occasion de protestations contre la réforme Parcours Sup

**Support artistique :** Film documentaire et exposition « Mai 68 en Alsace »

**Animateur :** Quentin Urban, maître de conférences en droit à la Faculté de droit de Strasbourg

## → La justice pendant la Révolution française (I)

*Lundi 8 octobre 2018 à 17 h à la Librairie Kléber, 1 rue des Francs-Bourgeois*

La justice pendant la Révolution française a souvent été au service du changement politique et social. En ce sens on pourrait considérer qu'elle a été dévoyée et exagérément violente. Pourtant cette tourmente qui a traversé la justice a servi de creuset à de nombreux principes organisateurs de notre institution judiciaire contemporaine. Comment cette modernité a-t-elle pu naître dans un contexte aussi violent et imprévisible ?

**Intervenants :** Timothy Tackett, professeur d'histoire à l'Université de Californie et Hervé Leuwers, professeur d'histoire à l'Université de Lille III

**Animateur :** Thibault de Ravel d'Esclapon, maître de conférences en droit à la Faculté de droit de Strasbourg

## → Réprimer le viol et les violences sexuelles

*Mardi 9 octobre 2018 à 17 h à la Librairie Kléber, 1 rue des Francs-Bourgeois*

Malgré des textes répressifs marqués par la sévérité, le viol et les violences sexuelles restent un phénomène social d'une grande ampleur. Une analyse attentive met en lumière de nombreuses failles et inadaptations dans le dispositif de prévention et de répression. Les intervenants proposeront de les mettre en lumière.

**Intervenants :** Denis Salas, magistrat et essayiste, Josiane Bigot, magistrate en retraite et Marie-Frédérique Bacqué, professeur de psychologie à l'Université de Strasbourg

**Animatrice :** Andrea Hamann, professeur de droit à la Faculté de droit de Strasbourg

**Support littéraire :** extraits de « La méchante femme » de Pierre Kretz, lecture par Francis Freyburger, comédien et Olivier Chapelet, metteur en scène et directeur des TAPS Strasbourg

## → La justice, la Shoah et le révisionnisme en Pologne

*Mercredi 10 octobre 2018 à 17 h au Foyer de l'Etudiant Catholique (FEC),*

*17 place Saint-Etienne*

L'Etat polonais, les partis politiques dominants de ce pays et certains Polonais persistent encore dans le déni de la participation d'une importante fraction de la population et de certaines institutions étatiques dans l'extermination des juifs de ce pays. Récemment, au nom de la réputation de la Pologne, un projet de loi a même tenté d'interdire toute accusation en relation avec cette page sombre de l'histoire de ce pays. L'originalité du projet de cette rencontre réside dans une interrogation sur l'instrument de la loi et de la justice par l'Etat polonais pour occulter l'antisémitisme et le révisionnisme renaissant en Europe centrale.

**Intervenants :** Judith Lyon-Caen, directrice d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), Audrey Kichelewski, maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Strasbourg et Jean-Charles Szurek, directeur de recherches au CNRS

**Support littéraire :** lecture d'extraits « Les voisins » de Jan Gross par Jean Lorrain, comédien

## → Juger la violence au travail

*Jeudi 11 octobre 2018 à 20 h au Cinéma Star Saint-Exupéry*



L'entreprise est un espace de souffrances physique et mentale. Les nouvelles techniques d'organisation et de gestion de l'entreprise ont donné encore plus de vérité à cette observation. Grâce à des mots décrivant la pénibilité et les dangers du travail inscrits dans la loi et la jurisprudence, la justice tente d'endiguer cette inquiétante évolution. Le film et le témoignage d'un avocat impliqué dans le procès exemplaire du PDG d'Orange donneront tout le relief à cette réalité.

### **Projection du film « Nos Batailles » de Guillaume Senez**

**Intervenant :** Maître Jean-Paul Teissonnière, avocat au Barreau de Paris, avocat des parties civiles au procès pénal du PDG d'Orange

**Animateur :** Quentin Urban, maître de conférences à la Faculté de droit de Strasbourg

## → Quelle justice pour les mineurs isolés ?

*Vendredi 12 octobre 2018 à 18 h 30 à la Librairie Kléber, 1 rue des Francs-Bourgeois*

Les enfants errants se font plus nombreux dans les grandes villes et les structures d'accueil peinent à leur offrir refuge. Est-ce que l'institution judiciaire pourrait contribuer à rompre cet isolement et faciliter leur insertion sociale ?

**Intervenante :** Ophélie Marrel, conseillère juridique à la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)

**Animatrice :** Josiane Bigot, magistrate honoraire, présidente de l'association Thémis et présidente de la Convention Nationale des Associations pour la Protection de l'Enfance (CNAPE)

## → Juger la violence de l'économie financière

Lundi 15 octobre 2018 à 19 h 30 au Cinéma Star Saint-Exupéry

Depuis la crise financière de 2008/2009 et ses effets dévastateurs particulièrement auprès des plus pauvres, la violence de l'économie financière fait partie des évidences partagées par tous. Les Etats et les



organisations internationales ont réagi pour éviter que cette transformation des modes de fonctionnement des économies conduise à l'aggravation des déséquilibres qui affectent le monde entier. Quelle pourrait être la place de la justice dans une telle politique ? Quels seraient ses modes d'intervention ?

**Projection du film « The Big Short » d'Adam McKay au Cinéma Star**

**Intervenantes :** Martine Orange, journaliste à Médiapart et Chantal Cutajar, maître de conférences en droit à la Faculté de droit de Strasbourg et directrice du GRASCO

**Animateur :** Thibault de Ravel d'Esclapon, maître de conférences en droit à la Faculté de droit de Strasbourg

## → Les images de la violence dans le procès judiciaire

Mardi 16 octobre 2018 à 17 h au Foyer de l'Etudiant Catholique (FEC),

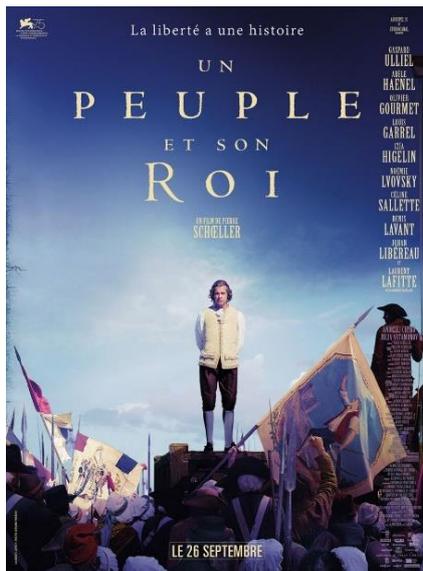
17 place Saint-Etienne

L'irruption dans les prétoires d'images glaçantes de victimes d'attentats ou d'exécutions de prisonniers ou d'otages a suscité de l'effroi mais aussi des interrogations. Quelle est l'utilité de ces images dans la procédure judiciaire ? Quel est son impact dans la décision de justice ? Comment les médias utilisent ces images violentes pour rendre compte des procès ? Quelques questions auxquelles il sera tenté de répondre.

**Intervenant :** Denis Salas, magistrat et essayiste

**Animateur :** Patrick Wachsmann, professeur de droit public à la Faculté de droit de Strasbourg

## → La justice pendant la Révolution française (II)



*Jeudi 18 octobre 2018 à 19 h 30 au*

*Cinéma Star Saint-Exupéry*

Deuxième volet du thème de la justice pendant la Révolution française. L'originalité de l'évènement résidera dans une analyse de l'effrètement du pouvoir royal dans les premiers temps de la Révolution française qui a conduit au procès de Louis XVI et à son exécution.

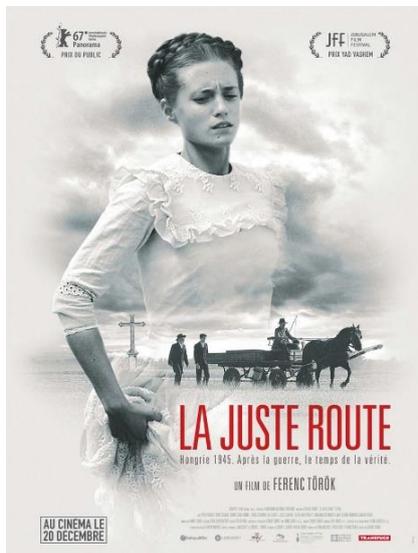
**Projection du film « Un peuple et son roi » de Pierre Schoeller**

**Intervenante :** Isabelle Laboulais, professeure d'histoire moderne à l'Université de Strasbourg

**Animateur :** Thibault de Ravel d'Esclapon, maître de conférences à la Faculté de droit de Strasbourg

## → Justice et mémoire de la Shoah

*Mercredi 24 octobre 2018 à 20 h au Cinéma Star Rue du Jeu des enfants*



La Pologne n'est pas le seul pays qui a été atteint d'une gangrène révisionniste à propos de l'extermination de la majeure partie de sa population juive. C'est aussi le cas de la Hongrie. Ce film en est l'illustration. Redoutant un retour symbolique de la justice, la population d'un village hongrois ayant largement collaboré à la terreur antisémite nazi, se trouve bouleversé par un évènement imprévu. La panique qui saisit certains villageois à l'idée d'une restauration de la justice et des droits bafoués des juifs est le sujet central de ce film bouleversant.

**Projection du film hongrois « La Juste Route » de Ferenc Török**

**Animateur :** Patrick Wachsmann, professeur de droit à la Faculté de droit de Strasbourg

## → **Accueillir les réfugiés, l'exemple de Briançon et de sa région (Hautes Alpes)**

*Jeudi 25 octobre 2018 à 17 h au Foyer de l'Etudiant Catholique (FEC), 17 place Saint-Etienne*

Il n'y a pas que dans la vallée de la Roya que des élans de solidarité se manifestent à l'égard des migrants. Le Briançonnais est aussi une terre d'accueil pour les réfugiés venus de Syrie, d'Irak ou encore d'Afghanistan. La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme a mené enquête et a rendu un avis soulignant les difficultés rencontrées par les réfugiés mais aussi l'exemplarité des populations de la région et particulièrement des Briançonnais.

**Intervenants :** Christine Lazerges, présidente de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), Anne Marquis, présidente du CASAS (Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg) et Luc Marchello, directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture de Briançon

**Animatrice :** Florence Benoit-Rohmer, professeur de droit à la Faculté de droit de Strasbourg

**Intermèdes musicaux :** musiciens réfugiés orientaux

## → **La justice dans l'extrême violence : la justice dans les camps de concentration allemands durant la seconde guerre mondiale**

*Lundi 29 octobre 2018 à 17 h à la Bibliothèque Nationale Universitaire (BNU),*

*6 place de la République*

Il y a eu des tribunaux dans les camps de concentration allemands durant la seconde guerre mondiale. Cela peut surprendre. Mais certainement pas pour rendre justice. Leur rôle était ailleurs. C'est cette originalité que se propose d'évoquer Olivier Jouanjan.

**En présence de Michel Deneken, président de l'Université de Strasbourg**

**Intervenant :** Olivier Jouanjan, professeur de droit à l'Université II Panthéon-Assas

**Animateur :** Patrick Wachsmann, professeur de droit à la Faculté de droit de Strasbourg

**Supports artistique et littéraire :** « Theresienstadt » (extraits du film documentaire nazi) et extraits du livre « En voyage » de H.G. Adler, lus par le comédien Jean Lorrain

**Accompagnement musical :** Vikram Sedona, violoniste

## → **Quelle justice dans les prisons ?**

*Mardi 30 octobre 2018 à 17 h à l'Ecole Régionale d'Avocats du Grand Est (ERAGE), 4 rue Brûlée*

Une fois la peine de prison prononcée, la justice semble avoir abandonné le condamné à son sort. Les juges et les tribunaux d'application des peines sont des institutions qui sont peu connus et qui fonctionnent souvent mal. Ces dysfonctionnements contribuent à aggraver le sentiment d'abandon et le climat de violence que vivent les détenus. Y aurait-il moyen de penser une autre justice de l'exécution des peines ?

**Intervenant :** Pascal Winter, avocat au Barreau de Paris, Jean François Forget, secrétaire général de l'UFAP, syndicat majoritaire des gardiens de prison, Marcel Lemonde, magistrat en retraite et Laurent Gerardin, substitut du procureur du TGI de Saverne

**Animateur :** Quentin Urban, maître de conférences en droit à la Faculté de droit de Strasbourg

## → **Juger les contrôles d'identité discriminatoires**

*Mercredi 31 octobre 2018 à 17 h à la Bibliothèque Nationale Universitaire (BNU),*

*6 place de la République*

Les jeunes et les étrangers, particulièrement dans les banlieues et les transports en commun, font l'objet de contrôles d'identité non justifiés voire discriminatoires. La justice a un rôle à tenir dans la répression des abus. Mais quel est-il ?

**Intervenants :** Slim Ben Achour, avocat au Barreau de Paris et avocat du Défenseur des droits, Lanna Holo, juriste Open Society et Omer Mas Capitolin, animateur social et président d'une association d'insertion des jeunes dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

**Support artistique ou littéraire :** exposition photographique et documentaire « L'égalité trahie : l'impact des contrôles au faciès »

**Animatrice :** Chantal Cutajar, maître de conférences à la Faculté de droit de Strasbourg

## → **Nommer l'innommable, généalogie de la notion de crime génocidaire**

*Jeudi 8 novembre 2018 à 17 h à la Librairie Kléber, 1 rue des Francs-Bourgeois*

Lemkine et Lauterpacht, originaires de Lemberg (aujourd'hui Lviv, en Ukraine), sont deux grandes figures du droit à l'origine de concepts fondamentaux qui ont servi de fondation au droit pénal international : le génocide et le crime contre l'humanité. Au travers l'histoire de sa propre famille, Philippe Sands évoquera ces parcours de vie extraordinaires.

**Intervenants :** Philippe Sands, écrivain et avocat, auteur de l'ouvrage « Retour à Lemberg »

**Animatrice :** Andrea Hamann, professeur de droit à la Faculté de droit de Strasbourg

# Les Partenaires du Festival

## → **Comité de parrainage :**

Sévane Garibian, professeur de droit pénal international à l'Université de Genève ;

Christine Lazerges, présidente de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) ;

Andrea Hamman, professeur de droit à la Faculté de droit de Strasbourg ;

Denis Salas, magistrat et essayiste ;

Olivier Jouanjan, professeur de droit à l'Université II Panthéon-Assas ;

Antoine Lyon-Caen, professeur émérite de droit et avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

## → **Parrainage national :**

Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) ;

Association Française pour l'Histoire de la Justice (AFHJ).

## → **Partenariats :**

Librairie Kléber, Bibliothèques Idéales ;

Bibliothèque Nationale Universitaire (BNU) ;

Foyer de l'Etudiant Catholique (FEC) ;

Cinémas Star ;

Ecole Régionale des Avocats du Grand Est (ERAGE) ;

Avec le soutien financier de l'Institut d'Etudes Judiciaires, de l'Université de Strasbourg (programme IDEX), de la Ville de Strasbourg, de la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

## → **Soutiens d'honneur :**

Cour d'appel de Colmar ;

Tribunal de grande instance de Strasbourg ;

Tribunal administratif de Strasbourg ;

Barreau de Strasbourg.

# Le Festival en quelques chiffres

**1**

**Mois de débats**

5 octobre au 8  
novembre 2018

**1**

**Soirée inaugurale**

5 octobre 17h à la BNU

**5<sup>ème</sup>**

**Édition**

**16**

**Rencontres**

**40**

**Intervenants  
prestigieux**

**5**

**Films**

**6**

**Lieux d'accueil  
à Strasbourg**

**4**

**Accompagnateurs**

**10**

**Partenaires**





**Festival Justice en cultures - 5<sup>e</sup> édition**

5 octobre > 8 novembre 2018